

Responsabilité civile - schémas essentiels

Faute | dommage | causalité | Schémas pour le cas pratique

Fiche de révision pour étudiants en droit - méthode d'examen, ne remplace ni votre cours ni un avocat.

1. Les trois piliers

La responsabilité civile extracontractuelle exige généralement : (1) une faute ou un autre fait générateur, (2) un préjudice, et (3) un lien de causalité. L'absence d'un seul de ces piliers fait échouer la demande - il faut le dire explicitement.

A. La faute

- Comparer le comportement du défendeur à celui d'une personne raisonnablement prudente placée dans les mêmes circonstances.
- Faute intentionnelle ou faute d'imprudence - peut avoir une incidence sur les dommages-intérêts et l'assurance.
- La violation d'un texte peut caractériser une faute lorsque la norme vise à protéger la victime.

B. Le préjudice

- Dommage corporel, matériel, économique, moral - identifier chaque chef de préjudice invoqué.
- Certain, personnel et direct (selon les exigences de votre cours).
- Préjudice futur : uniquement s'il est suffisamment certain - le préjudice hypothétique est un piège classique.

C. La causalité

- Théories de la causalité (causalité nécessaire / causalité adéquate) - retenir celle privilégiée par votre cours et l'appliquer rigoureusement aux faits.
- Pluralité de causes : fautes concurrentes, faute de la victime, tiers - répartir ou rompre le lien de causalité selon la doctrine retenue.

2. Régimes spéciaux (à ne pas confondre)

- Responsabilité du fait des choses - garde, autonomie de la chose, causes d'exonération.
- Responsabilité du fait d'autrui - parents, commettants, etc. - vérifier les conditions du pouvoir de contrôle.
- Accidents de la circulation / produits défectueux / lois spéciales - si les faits correspondent à un régime spécial, le traiter en priorité.

3. Responsabilité contractuelle ou délictuelle

Principe de non-cumul (selon le cours) : si les parties sont liées par un contrat et que le dommage résulte d'une inexécution, privilégier la responsabilité contractuelle, sauf exception. Énoncer la règle, puis l'appliquer.

4. Moyens de défense et limites

- Force majeure / cas fortuit
 - Faute de la victime / acceptation des risques (à nuancer)
 - Prescription / délais
 - Immunités ou plafonds légaux si prévus au programme
-

5. Micro-plan pour un cas pratique

- I. Identifier le demandeur, le défendeur et le fait dommageable
- II. Choisir le régime de responsabilité applicable
- III. Démontrer chaque condition à l'aide des faits
- IV. Évoquer brièvement l'exonération et le quantum
- V. Conclure clairement (oui/non) et indiquer la marche à suivre